

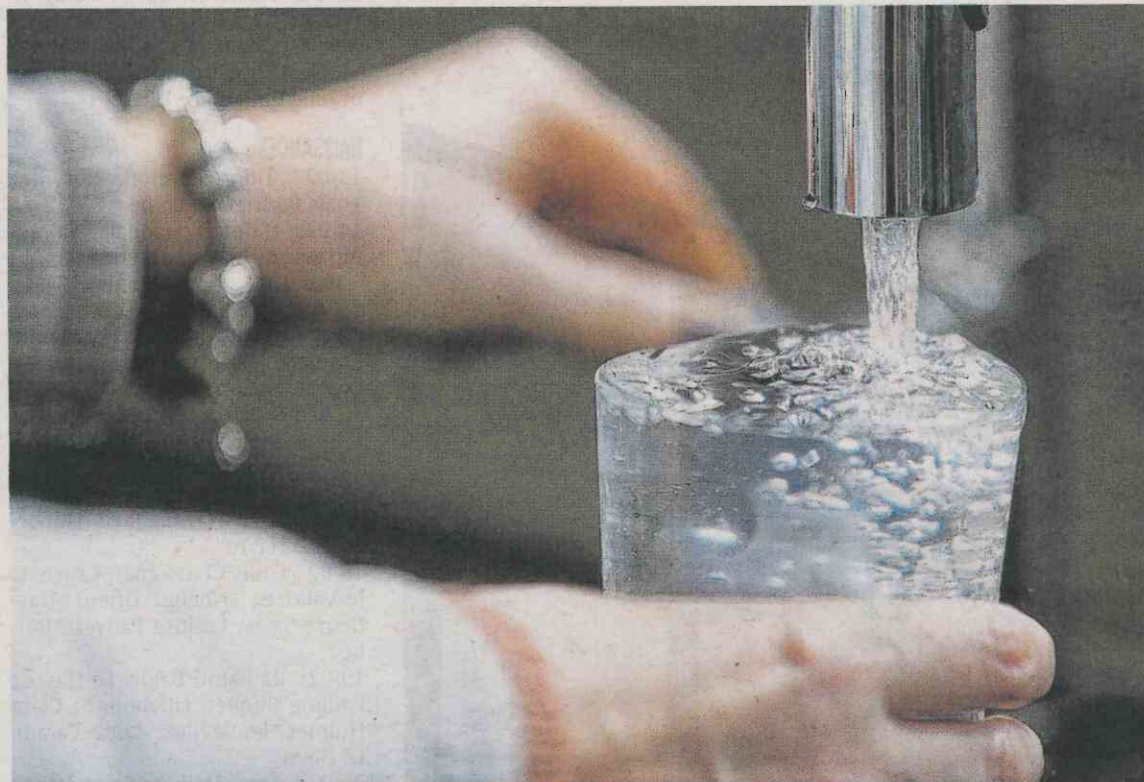
COMMUNAUTÉ URBAINE

Statut des agents de l'eau : Édouard Philippe officialise sa position

Le potentiel passage sous statut privé des agents eau/assainissement de la communauté urbaine du Havre, et la crainte d'une privatisation du service de l'eau, avaient créé de l'émotion à l'été 2024 parmi ces agents et l'opposition. Le 27 février, Édouard Philippe a officiellement tranché.

NICOLAS LE JEAN

Édouard Philippe, président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, avait déjà laissé entrevoir sa position sur la gouvernance de l'eau lors des vœux de début d'année 2025. Depuis le conseil communautaire du 27 février 2025, c'est désormais officiel : il « ne partage pas la recommandation de la Chambre régionale des comptes ». En clair, les quelque 200 agents eau/assainissement (fonctionnaires ou contractuels) de la communauté urbaine (C.U.) resteront sous statut public. Et ce, alors qu'un rapport de la Chambre régionale des comptes, rendu définitif en juin 2023, avait enjoint (« obligation de faire ») à Le Havre Seine Métropole de faire passer ces agents sous statut de droit privé. De nombreux agents avaient vu, dans ce changement de statut imposé, les prémices d'une privatisation du service eau/assainissement de la C.U. Un service géré pour l'essentiel en régie, mais aussi sous forme de délégation à des sociétés privées. Un collectif d'agents eau/assainissement avait vu le jour en 2024. Leurs inquiétudes avaient



La question du statut des agents eau/assainissement de la communauté urbaine du Havre, et les craintes sur la potentielle privatisation du service, s'étaient invitées dans le débat public à l'été 2024. Illustration La Voix du Nord/Johan Ben Azzouz

plusieurs fois été relayées en conseil communautaire par l'opposition. En juillet 2024, le col-

lectif avait même initié une pétition pour « [la défense] du service public de l'eau et de l'assainisse-

ment ». « La régularisation de la situation "statutaire" des agents ne constitue pas une "privatisation"

puisque elle ne remet pas en cause la répartition actuelle des périmètres d'exploitation, régie et DSP », avait notamment précisé la C.U. à la même époque. Jeudi 27 février 2025, Jean-Paul Lecoq, député PCF et conseiller municipal du Havre, a demandé à Édouard Philippe « la confirmation qu'il n'y a plus de risque de privatisation potentielle » du service eau/assainissement.

« OBLIGATION DE FAIRE » VS « RECOMMANDATION »

« Le président de la Cour des comptes m'a précisé que "l'obligation de faire" [éditée par la Chambre régionale des comptes, NDLR] ne pouvait pas être interprétée autrement que comme une recommandation laissée à l'appréciation de l'autorité compétente. Et j'ai eu confirmation de cette lecture par la nouvelle présidente de la Chambre régionale des comptes », a répondu le président de la C.U.

« Mais entre "obligation de faire" et "recommandation, quel choix faites-vous ? », a insisté Jean-Paul Lecoq. « Je ne partage pas cette recommandation [de la Chambre régionale des comptes sur le changement de statut des agents] », a tranché Édouard Philippe.

LE HAVRE

Explosion d'une caisse enregistreuse : une piste écartée

Samedi 1^{er} mars, peu avant 15 h, la caisse enregistreuse de la pizzeria Mona Lisa, située face au square Saint-Roch au Havre, a explosé. Le commerce et le trottoir étaient par chance vides d'occupants et de passants. La déflagration a toutefois soufflé presque toute la vitrine du commerce, et un incendie s'est déclaré peu après dans ce dernier. Des commerçants du secteur ont accouru avec des extincteurs pour circonscrire le sinistre avant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Comment une caisse enregistreuse peut-elle exploser ? Le jour des faits, une enquête a été ouverte pour « incendie par moyen dangereux », selon les termes de la fiche de scellé apposée sur la porte du restaurant. Son patron, Azman Hayrabet, a émis l'hypothèse que le sinistre pouvait être lié à la batterie



En l'état de l'enquête, la cause de l'explosion de la caisse enregistreuse n'est pas d'origine criminelle. Photo d'archive Paris Normandie

au lithium qu'aurait contenu la caisse enregistreuse de son établissement.

UN EXPERT S'EST DÉPLACÉ

Une chose est sûre : concernant les causes exactes de l'explosion,

« toute piste criminelle est écartée en l'état des investigations », informe ce mardi la procureure du Havre, Soizic Guillaume. La magistrate précise que « l'enquête est [toujours] en cours et qu'un expert s'est déplacé sur les lieux ». NICOLAS LE JEAN ET ARNAUD ROUXEL

L'ACTUALITÉ EN FLASH



LE HAVRE ET SA RÉGION

Pollution de l'air : les transports en commun gratuits aujourd'hui

Bonne nouvelle pour le porte-monnaie, moins bonne pour notre santé : mercredi 5 mars, les transports en

commun seront gratuits sur l'ensemble du réseau LiA du Havre et de sa région, annonce la communauté urbaine (C.U.) Le Havre Seine Métropole. Et ce en raison d'une procédure d'alerte de persistance de la pollution de l'air aux particules fines qu'a déclenchée la préfecture de Seine-Maritime, pour l'ensemble du département, hier.

« Il faut qu'il y ait ce type d'alerte de persistance d'une pollution de l'air pour que nous activions la gratuité des transports en commun sur le réseau LiA. Hier, la préfecture avait "seulement" déclenché une procédure d'information-recommandation et nous avions annoncé, à tort, la gratuité des transports pour mardi 4 mars », détaille la communication de la C.U. Mercredi 5 mars donc, et jusqu'à la levée de l'alerte de persistance de pollution atmosphérique, la gratuité s'applique sur l'ensemble du réseau LiA : « Bus, tramway, funiculaire, ainsi que les services FilBus, MobiFil, LiA de Nuit et FlexiLiA », détaille la C.U. « Les parcs-relais aux entrées de la ville seront librement accessibles pour favoriser le report vers les transports publics ».

De fait, les dispositifs de validation des titres de transport seront désactivés dans chaque véhicule ainsi qu'au funiculaire. Les usagers n'auront pas à valider leur titre à la montée.